

# CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 17 février 1976

La séance est ouverte à 2 heures.

## AFFAIRES COURANTES

[Français]

### L'AGRICULTURE

ON PROPOSE LA MODIFICATION DE LA POLITIQUE LAITIÈRE  
EN VUE DE FAVORISER LE PRODUCTEUR—RECOURS À  
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Adrien Lambert (Bellechasse):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question importante et urgente.

Étant donné que les producteurs de lait industriel subissent depuis quelques mois une diminution de revenu, à cause des modifications apportées à la politique laitière, je propose, appuyé par l'honorable député de Richmond (M. Beaudoin):

Que le comité permanent de l'Agriculture soit chargé d'étudier sans délai la politique laitière du gouvernement, et de faire rapport à la Chambre pour le 15 mars, afin de permettre au ministre de l'Agriculture d'apporter les modifications nécessaires à la politique laitière en tenant compte des revendications des producteurs laitiers.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

\* \* \*

### LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

ON SUGGÈRE QUE LA CHAMBRE SE RENSEIGNE SUR LA  
LOCKHEED AIRCRAFT AFIN D'ÉVITER LES PROBLÈMES—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Léonel Beaudoin (Richmond):** Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et importante.

Étant donné les difficultés financières que rencontre actuellement la société Lockheed Aircraft avec laquelle le gouvernement du Canada est en négociation à la suite de la décision d'acheter 18 avions de type Orion, pour un montant de près d'un milliard de dollars, et étant donné que cette société aéronautique américaine est secouée par de graves scandales de pots-de-vin versés à des hommes poli-

tiques de différents pays en vue d'obtenir des contrats, ce qui risque à plus ou moins brève échéance de paralyser l'entreprise, créant ainsi certains préjudices au gouvernement canadien, je propose, appuyé par l'honorable député de Champlain (M. Matte):

Que la Chambre puisse discuter dès maintenant du calendrier des paiements du contrat canadien ainsi que des prochaines négociations du gouvernement avec la Lockheed Aircraft, au regard des questions qui se posent actuellement sur l'intégrité et la viabilité même de cette entreprise, afin d'inciter le gouvernement du Canada à beaucoup de prudence et de réserve, afin de ne pas avoir à subir les contrecoups de problèmes encore plus graves que pourrait bientôt connaître cette société américaine.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur:** Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

● (1410)

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

DEMANDE D'INSTITUTION D'UNE PROCÉDURE D'APPEL  
INDÉPENDANTE DE L'ACTE DE SOUMISSION AUX  
ORDONNANCES DE LA COMMISSION

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au premier ministre une question qui découle de renseignements que le ministre des Finances a donnés à la Chambre hier. Il a dit que la Commission de lutte contre l'inflation compte renvoyer des causes au directeur et, partant, amorcer la procédure d'appel uniquement dans les cas où une partie à un règlement ou un accord a signifié son intention de ne pas se conformer à la décision de la commission. Le premier ministre est-il prêt à étudier cette situation plutôt contrariante, qui signifie que seuls ceux qui sont prêts à braver la Commission pourront interjeter appel? Le premier ministre est-il disposé à examiner la situation, afin que ceux qui veulent interjeter appel puisse le faire sans avoir à braver la Commission?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, je devrai tenir la question pour préavis. Je n'ai pas d'exemplaire du hansard ici. Je n'étais pas ici lorsque le ministre a fait sa déclaration hier. Avant de répondre à cette question, je devrai me renseigner davantage sur cette affaire.